

*des Princes &c.* Septemb. 1735. 181

lique s'étans assemblés au Quirinal, on y lut un Ecrit contenant les raisons qui engagent le Pape à différer cette cérémonie. L'Agent Impérial délivra le même jour à ladite Chambre une Protestation de la part de l'Empereur, comme Roi de Naples & de Sicile, dans laquelle Sa Majesté Imp. se plaint grièvement du refus que fait Sa Sainteté de recevoir la Haquenée; & proteste contre tous les inconvéniens qui en pourroient résulter. Cette Protestation fut lue à haute voix par un Notaire de la Chambre, & portée ensuite au Pape par le Fiscal. Le soir Sa Sainteté dépêcha un Courier à Vienne avec des Instructions pour son Nonce, sur la manière qu'il devra se conduire par rapport à cette affaire, qui est dans l'état que nous venons de le montrer.

Celle qui regardoit la Cour d'Espagne au sujet de la dispense d'âge sollicitée pour l'Infant Don Louis, est enfin terminée, le Pape ayant déclaré le 12. Juillet ce jeune Prince Archevêque de Toledé, après avoir levé tous les obstacles que ce point de difficulté a rencontrés. Aussi-tôt Sa Sainteté en fit donner part au Cardinal Aquaviva, Ministre d'Espagne, qui ne tarda pas à envoyer un Exprés à Madrid pour y porter cette nouvelle. Cette marque d'attention du St. Siège pour le Roi Catholique, dans la conjoncture présente, donne matière à réflexion.

Le Pape a depuis peu érigé l'Evêché de Ferrare en Archevêché. Le Cardinal Ruffo, qui en est pourvû, s'est rendu d'abord à l'Audience de Sa Sainteté pour la remercier de cette faveur. On a fait à cette occasion des réjouissances à Ferrare, qui ont duré pendant trois jours.

Après un si long silence sur l'affaire du Cardinal Coscia, on recommence à en parler, Son Eminence ayant présenté divers Mémoires qui font voir qu'il lui est impossible de payer la somme à laquelle elle